



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY CONSEILLE DES VENDEURS DANS LE CADRE DE LA CESSIION D'INQOM À VISMA

Corporate - M&A | 15/11/22 | Florence Chafiol Philippe Lorentz Mahasti Razavi Julien Wagmann Elie Bétard Maxime Legourd Ariane Seyed-Movaghar Juliette Vachet



August Debouzy a accompagné New Alpha Asset Management, Go Capital, Till Bohbot ainsi que les fondateurs (Romain Passilly, Romain Legresy et René-Pierre Marionneau) et les autres principaux associés d'Inqom (ex-Fred de la Compta), la Fintech d'automatisation de processus comptables, dans le cadre de la cession de la société au groupe Visma, principal fournisseur européen de logiciels d'entreprise à destination de plus de 1,3 millions de clients du secteur privé comme public.

Inqom propose un logiciel SaaS qui automatise la production comptable grâce à l'intelligence artificielle. Cette solution permet aujourd'hui à plus de 10.000 cabinets d'expertise comptable et PME d'automatiser des processus chronophages et complexes, et de gagner ainsi en efficacité et en attractivité.

Avec un revenu net de 2.081 millions d'euros en 2021, Visma est, pour sa part, devenue, l'un des principaux fournisseurs européens de logiciels d'entreprises en simplifiant et en automatisant le travail des celles-ci et d'organisations de toutes tailles. Aujourd'hui Visma est implantée dans les pays nordiques, au Benelux, en Europe centrale et orientale et en Amérique latine et regroupe plus de 15.000 employés.

Son acquisition par Visma représente pour Inqom la possibilité d'accéder à de nouvelles et importantes opportunités de marché pour attirer de nouveaux talents et répondre aux demandes croissantes de ses clients. La combinaison des services et des expertises d'Inqom et Visma positionnera le nouvel ensemble comme le partenaire privilégié des cabinets d'expertises comptables et PME pour les accompagner à passer à la vitesse supérieure et aborder les défis futurs du monde digital.

L'équipe de direction actuelle d'Inqom reste en place, et la société continuera de développer et commercialiser ses produits sous la même marque, conformément au modèle de gouvernance de Visma.

Les différents départements du cabinet August Debouzy conseillent depuis plusieurs années Inqom dans le cadre de ses activités juridiques quotidiennes et l'a également accompagné lors de ses précédentes levées de fonds.

Conseils juridiques :

L'équipe Corporate d'August Debouzy était composée de Julien Wagmann, associé, Laure Khemiri, *counsel*, et Juliette Vachet, avocat. Sont également intervenus en corporate : Maxime Legourd, avocat senior, Myles Begley, avocat.

Les autres équipes du cabinet étaient composées de :

- Mahasti Razavi, associée et Marie-Charlotte Hustache, avocat senior, Antoine Boulet, avocat, pour les aspects IT et contrats commerciaux ;
 - Florence Chafiol, associée, Ariane Seyed-Movaghar, et Héroïse Jardel, avocates, pour les aspects IP et Data ; et
 - Philippe Lorentz, associé, et Elie Bétard, avocat senior, pour les aspects de droit fiscal.
-